

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DRH 23 Convention entre l'Ecole des affaires publiques de Sciences Po et la Ville de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle (2017-2020) de partenariat avec L'Ecole d'affaires publiques de Sciences Po afin de soutenir les collaborations existantes entre l'école et la Ville de Paris et de développer de nouveaux moyens de coopération dans le domaine de l'innovation publique ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Ecole d'affaires publiques de Sciences Po une convention pluriannuelle afin de développer leur collaboration existante dans le domaine de l'innovation publique.

Article 2 : Cette convention n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO